

Délibération 2024-042

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Date de la convocation : jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELANDAIS Guillaume, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

Pouvoirs : HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), GALLUET Bruno (pouvoir à BRIENS Eric), LEJOLLY Annie (pouvoir MAUGER Sylvie), LELUBEZ Marlène (pouvoir à LACOLLEY Daniel).

Excusés : TRAVERT Dominique, BEHELLE Anthony

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES SAISONNIERS

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire-Adjoint expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort sur les missions de la base de loisirs (y compris les visites du château et du musée) et du service technique.

Il propose de créer :

- à compter du 8 juillet 2024, 3 emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation et de recruter 3 agents contractuels à temps non complet
- à compter du 1^{er} mai 2024, 2 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique et de recruter 2 agents contractuels à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer 3 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint d'animation en prévision d'un accroissement saisonnier d'activité, et de recruter 3 agents contractuels affectés à la base de loisirs et rémunérés sur le 1^{er} échelon de ce même grade, dans les conditions suivantes :
 - o 1 agent du 8 juillet 2024 au 25 août 2024 à 32h/35h
 - o 1 agent du 8 juillet 2024 au 25 août 2024 à 33h/35h
 - o 1 agent du 8 juillet 2024 au 25 août 2024 à 31h/35h
- de créer 2 emplois non permanents à temps complet relevant du grade d'adjoint technique en prévision d'un accroissement saisonnier d'activité, et de recruter 2 agents contractuels affectés au service technique sur le 1^{er} échelon de ce même grade à compter du 1^{er} mai 2024, pour une durée de 6 mois,
- autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS